

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 5 octobre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 89 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOU DIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Étienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Marie BATOUX représentée par Joël CANICAVE - Julien BERTEI représenté par Mireille BALLETTI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Emilie CANNONE représentée par Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lyece CHOULAK représenté par Catherine VESTIEU - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Audrey GARINO représentée par Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH représentée par Sébastien BARLES - Sébastien JIBRAYEL représenté par Roland CAZZOLA - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHER - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Anthony KREHMEIER représenté par Laure ROVERA - Hervé MENCHON représenté par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Emmanuelle CHARAFE - Cédric DUDIEUZERE - Bruno GILLES - Vincent KORNPROBST - Eric LE DISSÉS - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Michèle RUBIROLA - Martine VASSAL.

### Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jean-Marc COPPOLA représenté par Monsieur Pierre HUGUET à 15h30

### Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Madame Sabine BERNASCONI à 16h29 - Madame Nadia BOULAINSEUR à 16h13 - Madame Sophie CAMARD à 15h42 - Madame Laure-Agnès CARADEC à 15h55 - Monsieur Jean-Marc COPPOLA à 15h30 - Madame Sandrine D'ANGIO à 16h04 - Monsieur Lionel DE CALA à 16h15 - Madame Samia GHALI à 16h13 - Monsieur Denis ROSSI à 15h38 - Monsieur Georges ROSSO à 15h56 - Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT - Monsieur Jean-Yves SAYAG à 16h16 - Monsieur Patrick AMICO à 17h00 - Monsieur Sébastien BARLES à 17h00 - Madame Nasser BENMARNIA à 17h00 - Monsieur Joël CANICAVE à 17h00 - Monsieur Roland CAZZOLA à 17h00 - Madame Mathilde CHABOCHE à 17h00 - Madame Lydia FRENTZEL à 17h00 - Madame Agnès FRESCHER à 17h00 - Madame Sophie GUERARD à 17h00 - Monsieur Pierre HUGUET à 17h00 - Madame Christine JUSTE à 17h00 - Monsieur Pierre LEMERY à 17h00 - Madame Jessie LINTON à 17h00 - Madame Anne MEILHAC à 17h00 - Monsieur Eric MERY à 17h00 - Madame Marie MICHAUD à 17h00 - Madame Férouz MOKHTARI à 17h00 - Monsieur Lourdes MOUNIEN - Madame Lisette NARDUCCI à 17h00 - Monsieur Yannick OHANESSIAN à 17h00 - Monsieur Christian PELLICANI à 17h00 - Madame Perrine

Signé le 5 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021

Métropole Aix-Marseille-Provence  
VOIMOB 006-384/21/CT

PRIGENT à 17h00 - Madame Pauline ROSSELL à 17h00 - Madame Laure ROVERA - Monsieur Eric SEMERDJIAN à 17h00 - Madame Aïcha SIF à 17h00 - Monsieur Jean-Marc SIGNES à 17h00 - Monsieur Gilbert SPINELLI à 17h00 - Monsieur Etienne TABBAGH à 17h00 - Madame Nathalie TEISSIER à 17h00 - Monsieur Marcel TOUATI à 17h00 - Madame Catherine VESTIEU à 17h00 - Madame Anne VIAL à 17h00.

**Signé le 5 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021**

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VOIMOB 006-384/21/CT**

**■ CT1 - Approbation du bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service B4 entre les Pôles d'échanges Gèze et la Fourragère à Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire  
DGSDCT11 21/19645/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Le projet de PDU, soumis à Enquête Publique entre le 20 avril et le 21 mai 2021, prévoit la création d'un grand itinéraire de contournement de Marseille en transport collectif à haut niveau de service, entre le métro Capitaine Gèze, la Fourragère (BHNS B4), l'échangeur Florian puis l'infrastructure du Boulevard Urbain Sud jusqu'à la Pointe Rouge (BHNS B5). Cet itinéraire est également appelé à recevoir des lignes de cars du Réseau Express Métropolitain, en correspondance avec les stations de métro Capitaine Gèze, Frais Vallon et la Fourragère.

La création de la nouvelle ligne de BHNS B4 a été adoptée par délibération TRA 012-4154/18 CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement correspondante.

Cette ligne BHNS reliera les pôles d'échanges «Capitaine Gèze» et «la Fourragère». Elle assurera une liaison directe entre les quartiers périphériques, dit prioritaires en évitant ainsi le centre-ville, et elle permettra la connexion entre les principaux axes structurants du périmètre. Elle traversera les quartiers Gèze, Campagne Larousse, Fontvert, Picon, Busserine, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon, et la Fourragère.

Cette ligne assurera en outre la jonction avec des corridors de transports en commun structurants : Métro lignes 1 et 2, autres lignes de BHNS, renforçant ainsi le maillage du réseau.

Ainsi, la ligne BHNS B4 a vocation à devenir une des lignes les plus empruntées du réseau de transport en commun marseillais avec environ 29 000 usagers par jour.

L'opération comporte, outre l'infrastructure de transport pour le BHNS B4 et les équipements associés (priorité aux feux, stations BHNS, signalisation), le réaménagement du pôle d'échanges La Fourragère, des pistes cyclables et voies piétonnes, et des aménagements paysagers de qualité.

Sur la base des premières études techniques réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre «SETEC/GAUTIER+CONQUET», une concertation préalable dont le lancement a été approuvé par la délibération MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 du Conseil de la Métropole, a été organisée du mardi 27 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021.

**Signé le 5 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021**

Les modalités de cette concertation préalable, présentées ci-après, ont fait l'objet d'un avis de presse dans les annonces légales du journal «La Marseillaise» en date du 16 avril 2021 et «La Provence» en date du 22 avril 2021.

La concertation s'organisait ensuite sous deux formats :

- Une exposition publique et des panneaux de présentation du projet, d'une durée de 4 semaines, s'est tenue dans les locaux du siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence située au Palais du Pharo ainsi que dans les 3 mairies de secteur des arrondissements concernés par le projet. Des plaquettes d'information du projet étaient également mises à disposition sur ces lieux, ainsi qu'un registre papier afin de recueillir les avis du public.
- Une plateforme numérique offrant au public un accès dématérialisé à :
  - o Une présentation du projet, et notamment aux panneaux de concertation et à la plaquette d'information en format numérique ;
  - o Un registre numérique de recueil des avis.

Les observations formulées sur les registres sont au nombre de cent vingt-sept et portent d'une manière générale sur les thématiques suivantes :

- Les aménagements cyclables
- Le fonctionnement circulaire
- Les conditions de stationnement dans certains secteurs du projet

Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et constituent le bilan de la concertation préalable qui est joint au présent rapport. Elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques. Les questions et remarques des usagers donneront lieu, si nécessaire, à des approfondissements lors des études de conception détaillées.

Les conclusions de ce bilan ont conforté la Métropole dans ses intentions de poursuivre les études sur le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 012-4154/18/CM du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements) ;
- La délibération n° MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 approuvant le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements) ;

**Signé le 5 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021**

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements) s'est effectivement déroulée du 27 avril 2021 au 28 mai 2021 ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de réalisation de la ligne BHNS B4 entre les pôles d'échanges Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération relatif à l'approbation du bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service B4 entre les pôles d'échanges Gèze et la Fourragère à Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 5 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021